

Grand débat national

Les artisans d'Ariège ont leur cahier de doléances

La Chambre de métiers de l'Ariège et l'Union des entreprises de proximité (U2P) lancent "le grand débat des artisans de l'Ariège" par l'ouverture d'un cahier de doléances dans les locaux de la Chambre, mais aussi par l'accès à la plateforme numérique granddebat.artisanat.fr.

"Le mouvement des Gilets jaunes a mis en lumière les difficultés des artisans, relève-t-on à la Chambre de métiers. Alors qu'ils contribuent à la vie et à l'équilibre des territoires, trop d'artisans sont aujourd'hui en dessous des minima du SMIC. Pour beaucoup, se payer entre 800 et 1 200 euros par mois est un maximum".

Ce débat s'articule autour de 6 thèmes centrés sur l'entreprise de proximité. Les voici sous forme de questions - qui comportent naturellement une part de réponses en elles.

- L'investissement personnel et financier des chefs d'entreprises, travailleurs non-salariés est-il reconnu à sa juste valeur face au régime général des salariés ?

- Existe-t-il une équité entre les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (plus de 50% des artisans) et celles soumises à l'impôt

sur les sociétés ?

- Quelles mesures exceptionnelles pour créer un choc de confiance et permettre aux entreprises artisanales sans salarié ou avec un seul salarié de recruter le salarié qui leur manque pour honorer des commandes supplémentaires ?

- Quelle équité de traitement devant les normes et les réglementations entre artisans, grandes surfaces, donneurs d'ordre industriels, grands groupes ?

- Quelle pertinence de la Médecine du travail : pour un meilleur suivi tout au long de la vie pourquoi ne pas aller chez son médecin de proximité ?

- Les critères à l'installation et aux conditions d'exercice des professions, les contradictions entre pérennisation des procédures d'installation et régimes simplifiés, des règles du jeu qui créent des distorsions de concurrence, la création de procédures de qualification pour accéder à certains marchés...

Les artisans de l'Ariège ont jusqu'au 15 mars pour participer.

L'ensemble des contributions sera officiellement transmis au Gouvernement et à la Commission Nationale du Débat Public.

La Gazette